

COMMUNE DE TANCARVILLE



76430

ARRÊTÉ N° AG 04 / 01 / 2026

**FERMETURE DES TERRAINS DE FOOTBALL
STADES DESHAYES ET AUTIN**

Le Maire de TANCARVILLE

Le Maire de la Commune de TANCARVILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Considérant l'état des surfaces de jeux des terrains de football René DESHAYES et Michel AUTIN suite aux conditions météorologiques de ces derniers jours,

Considérant que la sécurité des sportifs rend nécessaire la réglementation des entraînements et des matches sur les terrains.

ARRÊTE

Article 1 : Les terrains de football René DESHAYES, situé Rue de la Seine et Michel AUTIN, situé Impasse de la Crique seront fermés et interdits à toute pratique sportive du jeudi 8 au lundi 12 janvier 2026 inclus.

Article 2 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois, à la date de publication.

Article 4 : L'affichage du présent arrêté sera effectué à l'entrée des stades et ampliation sera adressée :

- Au District Maritime de Football,
- Monsieur le Capitaine de la Gendarmerie de SAINT ROMAIN DE COLBOSC,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale Intercommunale Caux Seine agglo,
- Monsieur le Président de l'Association utilisatrice des stades concernés.

Fait à TANCARVILLE, le 8 janvier 2026.

Le Maire,
Frédéric RABBY-DEMAISON